

REGLEMENT DU PROCESSUS D'ADMISSION 2024 DU LYCÉE AIRBUS

1. Préinscription

2. Candidature définitive

3. Procédure de sélection

3.1. Dossier administratif et examen du dossier scolaire

3.1.1. Constitution du dossier

3.1.2. Candidats admissibles pour passer à la phase 1

3.2. Phase 1 : Sélection à distance

3.2.1. Prise de contact téléphonique

3.2.2. Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)

3.2.3. Candidats admissibles

3.3. Phase 2 : Sélection en présentiel

3.3.1. Organisation

3.3.2. Entretien de motivation

3.3.3. Épreuve manuelle

3.3.4. Candidats admis

A decorative graphic in the bottom left corner consisting of several overlapping, semi-transparent geometric shapes in various colors: yellow, orange, red, pink, purple, green, and blue, arranged in a fan-like pattern pointing towards the top right.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE
CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp -
TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet** : www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire** : AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE** : 0311200L. **UAI** :
0312608S

1. Préinscription

Les candidats ont la possibilité de procéder à une pré-inscription toute l'année via une interface internet uniquement accessible par le site du lycée : www.lyceeairbus.com.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- être titulaire d'un des bac général, technique ou professionnel,
- avoir minimum 18 ans au 15/09 et moins de 30 ans au 1/09/ de l'année en cours.

2. Candidature définitive

Les candidatures définitives se feront uniquement via "mon espace candidat" accessible par le site du lycée : www.lyceeairbus.com.

La prise en compte de l'inscription est définitive lorsque le candidat a fourni sur la plateforme tous les documents nécessaires :

- Pièce d'identité,
- Bulletins 1 et 2
- CV
- Lettre de motivation

Si l'ensemble des documents n'est pas fourni au maximum 5 jours après la clôture des inscriptions, la candidature sera annulée.

Dans le cadre de processus d'admission, le candidat peut faire une demande d'aménagement et de compensation par rapport à un handicap. Cette demande ne pourra être prise en compte que si le candidat fournit un document officiel de l'académie précisant les aménagements nécessaires.

La direction du lycée se réserve le droit de refuser les aménagements qui ne sont pas en adéquation avec certains types d'épreuves du processus d'admission.

3. Procédure de sélection

Afin de promouvoir la diversité dans les classes, des actions positives peuvent être mises en œuvre envers :

- Les candidats de sexe féminin,
- Les candidats ayant prouvé leur handicap,
- Les candidats issus des Réseaux d'Éducation Prioritaires.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet** : www.lyceeairbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire** : AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE** : 0311200L. **UAI** : 0312608S

3.1. Dossier administratif et examen du dossier scolaire

3.1.1. Constitution du dossier

Le dossier est constitué de

- Carte d'identité
- 2 derniers bulletins de notes du candidat dont au moins un de terminale du candidat.

Les notes retenues sont les suivantes :

- Mathématiques
- Physique- chimie
- Communication technique
- Prévention, santé, environnement
- Anglais
- Français

La moyenne retenue par matière est celle des 2 bulletins.

Les appréciations concernant le comportement et l'assiduité mentionnées sur les bulletins seront aussi prises en compte.

- Un CV
- Une lettre de motivation

3.1.2. Candidats admissibles pour passer à la phase 1

L'analyse des bulletins (notes et comportement reflété par les appréciations et l'assiduité) conditionnera l'accès à la phase de sélection à distance.

3.2. Phase 1 : Sélection à distance

3.2.1. Prise de contact téléphonique

Chaque candidat devra s'inscrire à un créneau via l'espace candidat et ce dans un temps limité dans l'objectif de faire le point sur son projet d'orientation.

3.2.2. Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)

Le candidat pourra accéder à un test de personnalité sous forme de mini-jeu (serious game). Cet exercice permettra d'évaluer l'adéquation du profil du candidat par rapport aux attentes du lycée.

3.2.3. Candidats admissibles

La liste des candidats admissibles est définie par :

- La moyenne des notes des bulletins et l'assiduité indiquée,
- La présentation du projet d'orientation,
- L'adéquation au profil défini par le test de personnalité.

Environ 20 candidats sont retenus à cette étape. Une liste d'attente est établie, au cas où des candidats retenus se désisteraient.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet** : www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire** : AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE** : 0311200L. **UAI** : 0312608S

Les classements ne sont pas communiqués aux candidats, ni aux jurys d'entretien.

3.3. Phase 2 : Sélection en présentiel

3.3.1. Organisation

Chaque candidat devra s'inscrire à un créneau d'entretien via l'espace candidat, et ce dans un temps limité. Cette inscription est obligatoire pour prétendre à passer l'épreuve. Les candidats venant de hors-métropole pourront disposer de facilité logistique à cette étape.

3.3.2. Entretien de motivation

L'entretien de motivation a pour but de mieux comprendre les motivations et la personnalité de chaque candidat.

L'entretien consiste, à travers des questions communes, en une appréciation de la motivation du candidat à entrer au lycée Airbus, et à devenir Technicien en Peinture Aéronautique. A l'issue de l'entretien, le jury remplit une grille de notation permettant l'évaluation du candidat.

Afin de garantir une équité entre les différents jurys, les entretiens sont conduits par un jury composé d'un professionnel du Lycée et de professionnels des entreprises partenaires du lycée, et s'appuient sur une trame de questions communes.

Après les entretiens, les jurys se regroupent lors de session « échange et partage » afin de garantir la cohérence des évaluations des candidats.

A l'issue de chaque entretien, le binôme du jury remplit une grille d'évaluation.

3.3.3. Épreuve manuelle

Selon les employeurs, une épreuve manuelle ayant pour but de vérifier les aptitudes à apprendre le métier de technicien en peinture aéronautique pourra avoir lieu.

Elle est réalisée dans un temps imparti et le matériel est fourni.

A l'issue de l'épreuve, une grille d'observation permettant l'évaluation du candidat est remplie.

3.3.4. Candidats admis

La Direction du Lycée prend en compte l'ensemble des informations des dossiers des candidats afin de sélectionner les candidats et déterminer les admis définitifs au nombre de 12 environ.

Le classement des candidats n'est pas communiqué aux candidats, ni aux jurys d'oraux.

Une liste d'attente est également constituée. Elle peut être utilisée en cas de désistement, afin de proposer leur place à d'autres candidats. Les candidats concernés en sont informés. La liste définitive des admis est figée au 15 juillet.